



Plan
Climat
Air PRÉAMBULE
Energie
Territorial

2020 → 2025

Sommaire

Le Plan Climat Air Energie Territorial de Grand Chambéry, appelé PCAET dans l'ensemble du document, est organisé comme présenté ci-après :

1. DIAGNOSTIC

- 1.1. Volet Territorial**
- 1.2. Volet Energie**
- 1.3. Volet Air**
- 1.4. Volet Climat**
- 1.5. Synthèse du diagnostic**

2. STRATEGIE TERRITORIALE

- Les orientations stratégiques**
- Les objectifs chiffrés**
- Délibération d'approbation de la stratégie**

3. PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIALES

- 3.1. Les scénarii du PCAET**
- 3.2. Les fiches actions (82 actions prioritaires + 19 autres actions)**

4. PARTICIPATION CITOYENNE

- Phase de concertation**
- Axe 6 : Les propositions d'initiatives citoyennes**

5. EVALUATION, SUIVI ET ANIMATION

- Avis officiels sur le projet de PCAET**
- Priorisation des 82 actions prioritaires**
- Evaluation et suivi**
- Pilotage et animation**

6. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

- 6.1. Rapport environnemental**
- 6.2. Résumé non technique**

7. RESUME DU PCAET

- Dossier de synthèse**
- Annexes**

Propos d'élus



Xavier DULLIN

Président de Grand Chambéry

« Grand Chambéry a pris l'initiative de déclarer l'urgence climatique, en rappelant l'ensemble des initiatives déjà portées et à venir et en appelant à toutes les coopérations possibles à ce sujet car l'enjeu environnemental est un sujet qui doit tous nous concerner. Notre agglomération y prend donc sa part, notamment à travers l'élaboration de ce Plan Climat Air Energie Territorial qui s'attache à définir de façon transversale les moyens de réduire nos consommations énergétiques, favoriser les énergies renouvelables et plus globalement améliorer la qualité de notre environnement.

Les efforts déjà déployés par l'agglomération ont été considérables mais il nous faut désormais aller plus loin. C'est la raison pour laquelle dans le plan pluriannuel d'investissement 2014-2020, 57% du montant de nos investissements est tourné vers le développement durable. Cela concerne l'ensemble de nos compétences, au premier titre desquelles les mobilités évidemment, mais aussi l'habitat, l'agriculture ou le service des cours d'eau par exemple.

Pour ce qui est du domaine de l'activité économique, il faut noter que le secteur tertiaire est un gros consommateur d'énergie. Nous devons donc promouvoir l'amélioration des performances énergétiques dans les zones d'activité, qu'il s'agisse des bâtiments ou des déplacements. La facture énergétique de ces entreprises en sera réduite, améliorant par la même occasion leur rentabilité. D'une manière générale, la requalification des zones économiques existantes représentera le grand défi des prochaines années.

Dans le secteur du tourisme, nos stations, situées en moyenne montagne, sont fortement soumises aux aléas climatiques. Il nous faut donc diversifier leurs activités vers une offre toutes saisons afin d'assurer leur pérennité.

Nous avons élaboré une feuille de route riche dans chacun de ces domaines, et bien d'autres, et nous nous sommes dotés des moyens d'atteindre nos ambitieux objectifs, en mobilisant 138 millions d'euros sur ces actions : ainsi, les résultats concrets de ces politiques pourront être constatés par chacun, grâce à la mise en place d'indicateurs de suivis.

En conjuguant politiques incitatives et efforts sur ses propres moyens de fonctionnement, Grand Chambéry se veut un territoire modèle dans la lutte contre le dérèglement climatique. »



Lionel MITHIEUX

2^e vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences

« Les élus de Grand Chambéry ont fait le choix ambitieux d'un Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements, un PLUi HD, 3 en 1, avec l'intégration du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du Plan de Déplacement Urbain (PDU) à la démarche PLUi.

Grand Chambéry a fait de la transition énergétique un des axes structurants de ce nouveau PLUi HD et devient donc l'une des agglomérations pilotes en France, mobilisant son Plan Local d'Urbanisme, pour répondre localement aux enjeux de la transition énergétique en dépassant la déclaration d'intention et en y associant les acteurs du territoire.

Ce choix stratégique se traduit dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi HD, fruit du travail partagé des communes et de l'agglomération qui est l'expression du nouveau projet de territoire et de ses ambitions et dont l'axe central inscrit l'agglomération au cœur des transitions écologiques et énergétiques de demain en lien avec la démarche du PCAET, pour une agglomération engagée et responsable face aux défis du changement climatique.

Ces objectifs se traduisent dans les pièces réglementaires du PLUi HD :

- Le règlement qui introduit des spécificités comme un taux de production d'EnR obligatoire, l'application d'un bonus de constructibilité pour les projets exemplaires énergétiquement et définit également des exigences réglementaires pour la rénovation.

- Les orientations d'aménagement thématiques (OAP) avec une OAP Energie-Climat qui est le pivot de la politique Climat-Energie de Grand Chambéry et porte l'ambition d'articuler les différentes politiques sectorielles Energie-Climat afin d'uniformiser le niveau d'exigence et faciliter leur appropriation par les habitants. Cette OAP met en œuvre les objectifs de la transition énergétique définis dans le PCAET à travers 4 thématiques : la construction neuve, en préparant la prochaine réglementation thermique, la rénovation des bâtiments anciens, qui constitue la majorité du parc, le recours aux énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) et l'approche bioclimatique. »



Luc BERTHOUD

3^e vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique

« Grand Chambéry joue son rôle de collectivité coordonnatrice de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique en élaborant notamment son Plan Climat Air Energie Territorial. Transversale et multipartenariale, cette trajectoire de la politique Climat Air Energie de Grand Chambéry doit fédérer les prises de conscience

et impulser la mise en mouvement de tous les acteurs du territoire.

En effet, Grand Chambéry ne pourra relever seule le défi de la transition climatique. Chacun doit contribuer, individuellement et collectivement, car nous sommes tous concernés. Les citoyens engagés et porteurs d'actions, du type Centrale citoyenne, les Collectivités locales sources d'expérimentation, les entreprises innovantes et la société civile (par l'intermédiaire d'associations, les jeunes générations...) sont autant de partenaires de Grand Chambéry pour atteindre les objectifs fixés et permettre l'adaptation du territoire aux impacts du changement climatique.

A l'instar de la devise olympique « Plus vite, plus haut, plus fort » du Baron Pierre de Coubertin, il importe maintenant et demain de nous dépasser pour construire avec les institutions telles que le Département, la Région ou l'ADEME, un territoire éco-responsable, moteur des grandes transitions ! »



Josiane BEAUD

4^e vice-présidente chargée de la multi modalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements

« Le bassin de vie des habitants du territoire dépasse les limites administratives de Grand Chambéry, comme le montre la part élevée des échanges pendulaires de/vers les agglomérations voisines. Il est de fait important de traiter la question de la mobilité à la bonne échelle et de répondre aux attentes de la population dans un objectif d'amélioration de la qualité de l'air et des besoins des habitants qui doivent se déplacer.

La planification des déplacements doit donc s'ouvrir à la coopération à la fois avec les territoires limitrophes, mais également avec les institutions d'échelles supérieures et les acteurs privés. Cette coopération renforcée est indispensable à une meilleure complémentarité et optimisation de desserte des différents réseaux de transports collectifs y compris ferroviaire, d'une tarification combinée efficace entre les réseaux urbains, départementaux et régionaux, d'une multimodalité des infrastructures, d'une politique de stationnement adaptée... Bref, la mobilité au sens de la nouvelle Loi en débat.

Le renforcement des synergies avec les autres politiques territoriales et notamment avec les volets habitat, développement économique et touristique... est également d'une importance majeure pour traiter les défis de mobilité "à la source".

Par ailleurs, les objectifs de protection de notre environnement, amènent à raisonner de plus en plus dans un objectif de proximité en agissant en faveur d'un espace urbain mieux adapté et ouvert aux modes actifs (piétons, vélos).

Enfin, l'acheminement des marchandises, tous flux confondus (marchandises volumineuses, petits colis...), en forte augmentation notamment dans les centres urbains, génère également des préoccupations croissantes en matière de qualité de l'air, de sécurité et de capacité routière.

La mobilité est donc l'un des axes de travail essentiels à prendre en compte dans la construction des espaces de demain. Elle ne peut cependant plus être abordée sous un seul angle de solutions sectorielles, strictement géographiques, ou bien encore technologiques. Elle doit s'inscrire dans une vision globale, prospective, intégrant toutes les mobilités et être positionnée en amont des projets.

La politique menée par Grand Chambéry, en matière de déplacements, est donc en totale interaction avec les objectifs environnementaux qu'elle s'est fixés. »



Brigitte BOCHATON

5^e vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage

« Le résidentiel représente 32% des consommations énergétiques et 23% des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

L'enjeu d'intervention est donc important et notamment par la réhabilitation énergétique des logements existants.

Grand Chambéry dans le cadre de son engagement en tant que Territoire à énergie Positive, porte une politique de rénovation de l'habitat ambitieuse construite autour de deux axes forts que sont le parc d'habitat social et le parc d'habitat privé.

Pour ce faire l'agglomération s'appuie sur plusieurs programmes :

- Le programme de renouvellement urbain et l'accompagnement des bailleurs sociaux dans leur plan stratégique de rénovation, pour le parc social.
- Le dispositif mon PASS'RENOV qui accompagne les propriétaires privés dans leurs projets de rénovation énergétique performante.

Avec mon PASS'RENOV, en 2018, le gain énergétique moyen constaté après travaux est de 52% sur les logements du parc privé, ce qui témoigne de l'ambition portée par cette opération.

L'objectif de rénovation énergétique est un élément constitutif à part entière de la politique habitat, traduite au sein du volet habitat du projet de PLUi HD. »

Déclaration d'urgence climatique

Délibération n°150-19 C du Conseil communautaire du 26/09/2019.



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 septembre 2019

n° 150-19 C

Objet : RD - Déclaration d'urgence climatique

- date de convocation le 20 septembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 57

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel - Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Xavier Dullin -

Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Bernadette Laclais -

Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton -

Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Jacqueline Rol

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Driss Bourida - de Christine Dioux à Christian Papegay - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Michel Dyen - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Jean-Pierre Ruffier à Françoise Marchand - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Françoise Bovier-Lapierre - Denis Callewaert - Jean-Pierre Coendoz - Nathalie Colin-Cocchi - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Marie-José Dussauge - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 septembre 2019

délibération n° 150-19 C

objet **RD - Déclaration d'urgence climatique**

Xavier Dullin, président, indique que nul ne peut ignorer les dérèglements climatiques majeurs que subit notre planète. Les écarts importants de température, la modification de nos paysages, l'évolution des espèces naturelles, les fortes précipitations soudaines ou encore la baisse de l'enneigement sont les signes les plus frappants du changement climatique, y compris sur notre territoire de Grand Chambéry.

L'actualité récente, locale, nationale comme internationale, nous montre à quel point l'ensemble des acteurs, publics comme privés, doivent réagir et se structurer afin de préserver le bien le plus précieux pour tout être vivant : notre planète Terre.

Rapports après rapports, le GIEC ne cesse de nous alerter sur des scénarios d'augmentation de température avant-hier hypothétiques, hier certains et aujourd'hui inévitables. A titre d'exemple, depuis 1945, nous observons une augmentation des températures sur notre bassin de vie de 1,7 degré en moyenne (+1,6 en hiver, +1,6 au printemps, +2,4 en été et +1,2 en automne).

Nous devons réagir sans délai avec humilité, sans anxiété ni catastrophisme.

Nous devons réagir pour les générations à venir, celles de nos enfants et de nos petits-enfants, qui se saisissent de ces questions et pressent les pouvoirs publics d'agir vite.

Depuis de nombreuses années, Grand Chambéry agit en faveur du développement durable : Agenda 21, Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), stratégie énergie-climat, label Cit'énergie, amélioration de la qualité de l'eau, sensibilisation, tri sélectif mais aussi Plan régional et local de la qualité de l'air, Territoire à énergie positive, développement des modes doux (transports en commun, vélo, covoiturage...), rénovation thermique des bâtiments, renaturation des espaces, mix énergétique (solaire, géothermie, hydrogène énergie)...

Grand Chambéry déploie plusieurs politiques et actions afin d'agir d'ores et déjà sur plusieurs axes.

En matière de mobilité, l'objectif est de transporter 19,2 % d'usagers supplémentaires d'ici 2024 sur notre réseau Synchro. Les mobilités douces sont également développées.

Concernant la rénovation de l'habitat, facteur clé pour notre territoire puisque 41 % des logements ont été construits avant 1970 (date des premières réglementations thermiques), l'objectif est de rénover 1281 logements tous les ans jusqu'en 2030 (domaine privé et public).

Concernant les déchets, le Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire, signé en 2018 pour une durée de 3 ans, vise à :

- diminuer de 6 % le ratio de déchets produits par habitant (soit – 1 000 T chaque année),
- augmenter le taux de valorisation des déchets de 45 % à 55 %,
- stabiliser le taux d'enfouissement de nos déchets à 4 %,
- soutenir sur notre territoire des initiatives en faveur de l'économie circulaire.

Concernant l'eau le PGRE (plan de gestion de la ressource en eau) prévoit la préservation de cette ressource, la sécurisation de la distribution, le développement d'un assainissement performant et la poursuite des politiques de prévention et de lutte contre les risques de crues et d'inondations. A ce titre, l'efficacité de notre réseau global doit viser 75 % à l'horizon 2025. Il faut également lutter de manière proactive contre le gaspillage de l'eau à travers son usage.

La lutte contre le dérèglement climatique est également fortement présente dans nos documents cadres qui engagent les actions de Grand Chambéry et de ses 38 communes telles que le Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements, le projet d'agglomération « La Fabrique du territoire » mais également le Schéma de cohérence territoriale en cours de révision.

Enfin, Grand Chambéry élabore actuellement son Plan climat-air-énergie territorial qui recense, dans 25 actions à horizon 2025, 101 actions ayant pour but, sur notre territoire, de :

- baisser de 16 % la consommation énergétique,
- baisser de 17 % les émissions de gaz à effet de serre,
- d'augmenter de 50 % la production des énergies renouvelables,
- de baisser de 25 % les PM10,
- de baisser de 30 % l'oxyde d'azote.

Tous ces objectifs permettent à Grand Chambéry de respecter les objectifs de la loi de la transition énergétique (votée en 2015 et découlant des différentes COP).

Nous devons jouer notre rôle dans la prise de conscience collective. C'est ainsi dans ce cadre que nous déclarons l'état d'urgence climatique dans le sillage d'autres collectivités nationales ou internationales.

Aussi, Grand Chambéry en lien avec ses communes, comme maillon de proximité, s'engage à porter la voix de cette nécessité de transition écologique en cherchant et construisant toutes les coopérations visant au changement de cet état de fait avec les institutions locales, nationales, européennes ainsi que les organisations économiques et non économiques.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Henri Dupassieux ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : déclare l'état d'urgence climatique,

Article 2 : encourage toutes les coopérations visant à répondre à l'urgence climatique.

le président,
Xavier Dullin

Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial

Délibération n°199-19 C du Conseil communautaire du 18/12/2019.



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

n° 199-19 C

Objet : RD - Approbation du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 71

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffinat

Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux -

Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais -

Claudette Levrot-Virot - François Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez -

Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre -

Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher

Stéphane Bochet

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier

Michel Dyen

Christophe Richel

Hubert Marechal

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 8

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Julien Donzel - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Mustapha Hamadi - Marie Perrier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

délibération n° 199-19 C

objet **RD - Approbation du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle la délibération n° 406-17 C du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 lançant la révision du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de Grand Chambéry et la délibération n° 228-18 C du Conseil communautaire du 20 décembre 2018 définissant la stratégie climat-air-énergie de Grand Chambéry.

Le PCAET répond à une obligation réglementaire de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et à la volonté de l'agglomération de mener une politique d'aménagement du territoire durable et vertueuse. Il est établi pour une durée de 6 ans (2020-2025).

Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le projet de PCAET a été soumis aux avis de l'Etat et de la Mission régionale d'autorité environnementale qui ont été intégrés dans le document final.

Une large concertation

La concertation, la consultation et la participation du public et des partenaires se placent au cœur de la démarche climat-air-énergie et ont été mises en œuvre à différentes étapes de l'élaboration du PCAET.

L'implication des acteurs, de l'expert au citoyen en passant par la société civile et les partenaires, lors de l'élaboration du PCAET s'articule autour de 4 grandes phases :

- la réunion de lancement avec l'ensemble des acteurs et partenaires,
- la concertation associant les acteurs et partenaires,
- la consultation réglementaire du public en ligne,
- la participation du public aux ateliers citoyens.

Le PCAET de Grand Chambéry est le projet de développement durable du territoire. Stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs enjeux :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- l'adaptation au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- la qualité de l'air,
- le développement des énergies renouvelables.

Il s'applique à l'échelle du territoire de Grand Chambéry. Il mobilise et implique, aux côtés des collectivités, tous les acteurs du territoire : entreprises, bailleurs sociaux, associations, citoyens...

Une stratégie territoriale volontariste

Pour devenir écoresponsable, moteur des grandes transitions, le territoire s'engage à travers son PCAET sur plusieurs enjeux prioritaires :

- améliorer la qualité de l'air,
- baisser les consommations énergétiques de 16 %,
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 17 %,
- doubler la production des énergies renouvelables pour couvrir 22 % des besoins,
- séquestrer le carbone.

La stratégie du territoire pour 2050 est de couvrir la totalité des besoins en énergie par la production locale pour s'inscrire dans la trajectoire et les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Pour devenir un territoire à énergie positive, l'ensemble des habitants et des acteurs de Grand Chambéry

devra accentuer les efforts de baisse des consommations et/ou de production d'énergies renouvelables afin d'atteindre un solde positif en 2050.

Des scenarii au programme d'actions prioritaires

En fonction de l'état des lieux du territoire, Grand Chambéry a défini sa stratégie en se fixant des objectifs en matière de climat-air-énergie. Divers scenarii ont été étudiés pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et de l'adaptation aux changements climatiques. Celui finalement retenu se décline en **5 axes structurants, 25 orientations stratégiques et 82 actions prioritaires**.

Axe	Objectifs	Nombre d'actions prioritaires
Axe 1 : Vers des mobilités agiles et durables	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer les consommations de carburants en changeant les habitudes de déplacements (covoiturage, dernier km de livraison, télétravail, mobilités douces, voitures partagées). • Renforcer les circuits courts pour limiter le transport des marchandises. • Favoriser la conversion des flottes de véhicules vers des véhicules à faible émission. 	19
Axe 2 : Piloter un bâti performant, sain et agréable	<ul style="list-style-type: none"> • Massifier la rénovation énergétique des bâtiments, en habitat collectif comme en maison individuelle (notamment en zone rurale) pour diminuer les consommations d'énergie. • Permettre à l'occupant du logement de maîtriser ses consommations énergétiques et améliorer les émissions du logement. 	18
Axe 3 : La végétation au service de l'adaptation au changement climatique	<p>Reconnaître le rôle des écosystèmes dans la capacité du territoire à s'adapter au changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en réintroduisant massivement la nature en ville (pour atténuer les effets des canicules notamment), - en préservant les surfaces agricoles exploitées et les espaces naturels (entretien des prairies et des corridors biologiques, gestion des zones humides...). 	15
Axe 4 : Valoriser les richesses du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les circuits courts pour consommer localement la production agricole du territoire. • Intégrer la ressource forestière du territoire dans des filières de construction et de bois-énergie (chauffage). • Recycler les déchets dans des process de fabrication d'énergie (déchets verts pour faire du compost, déchets de cuisine pour fabriquer du gaz, déchets de bois d'ameublement pour fabriquer de la chaleur et du gaz). 	14
Axe 5 : Doubler la production d'énergies renouvelables	<p>Stimuler la production d'énergies renouvelables (solaire, bois-énergie, géothermie, méthanisation) en construisant des modèles économiques adaptés et en communiquant sur le potentiel de production du territoire auprès des habitants et des collectivités.</p>	16

138 millions d'euros d'actions chiffrées à ce jour

L'évaluation financière des actions chiffrées à ce jour s'élève à 138 millions d'euros, dont 30 % pris en charge par l'agglomération de Grand Chambéry, sur la période 2020-2025.

Pour déterminer la programmation et la mise en œuvre des actions prioritaires du PCAET, chaque action a été analysée suivant plusieurs critères : efficacité, priorité et implication organisationnelle et budgétaire de Grand Chambéry (cf. document de synthèse du PCAET en annexe).

Les propositions recensées lors des différentes étapes de concertation, consultation et participation du public ont permis de construire l'axe 6 du PCAET : propositions d'initiatives citoyennes.

L'analyse des propositions d'initiatives citoyennes permet de dégager 3 thématiques citoyennes majeures :

- des mobilités agiles et durables : 60 propositions,
- la nature en ville : 97 propositions,
- l'énergie pour demain : 54 propositions.

Parmi elles, 16 propositions d'initiative citoyenne présentent de fortes potentialités d'implication des citoyens.

Indicateurs de suivi

Chaque action est évaluée au moyen de 1 à 5 indicateurs de suivi opérationnel et d'un indicateur clé. Une évaluation du programme d'actions ainsi que de chaque axe sera réalisée chaque année.

Chaque action sera notée selon les critères suivants :

- état d'avancement de la mise en œuvre de l'action,
- état d'avancement des dépenses,
- niveau de transversalité dans la mise en œuvre de l'action,
- niveau de mobilisation et de coopération des porteurs de l'action,
- niveau d'évolution de l'indicateur clé.

Chaque axe sera évalué selon les critères suivants :

- notation de suivi des actions globalisée par axe,
- niveau d'avancement de l'indicateur phare par axe.

Evaluation

Pour mesurer l'efficacité de son programme d'actions prioritaires, Grand Chambéry s'appuie sur l'outil PROSPER, outil de prospective territoriale développé par les syndicats d'énergie à l'échelle nationale.

Enjeu PCAET		Réalisé 2015 (source : ORCAE)	Objectifs PCAET 2025
Consommation énergétique annuelle		3 724 GWh	3 111 GWh
Emissions de GES annuelles		634 kteqCO ₂	524 kteqCO ₂
Production d'énergies renouvelables annuelle		386 GWh	693 GWh
Taux de couverture d'énergies renouvelables		10 %	20 %
Qualité de l'air	Particules PM10	334 tonnes / an	251 tonnes / an
	Oxydes d'azote NOx	1 433 tonnes / an	1 009 tonnes / an

La simulation PROSPER permettra d'évaluer au fil de l'eau la pertinence et l'efficacité des actions menées par l'ensemble des partenaires du PCAET.

L'évaluation à mi-parcours (2023) des effets des actions du PCAET permettra d'envisager la portée, et si nécessaire, la réévaluation des moyens et des objectifs du programme d'actions prioritaires.

Mise en œuvre

La mise en œuvre et le suivi seront assurés par un comité de pilotage, un comité technique et un groupe de suivi d'experts qui se réuniront plusieurs fois par an pour fixer la feuille de route, planifier les actions, vérifier leur concrétisation et les évaluer.

L'animation du PCAET sera assurée en interne par la direction de l'urbanisme et du développement local.

Les propositions d'initiatives citoyennes pourront être mises en œuvre grâce à l'installation d'un « Club climat citoyen » avec une gouvernance citoyenne. Grand Chambéry apportera un appui pour l'animation de ce club avec un budget dédié.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 406-17 C du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 approuvant le lancement de la révision du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 228-18 C du Conseil communautaire du 20 décembre 2018 définissant la stratégie climat-air-énergie de Grand Chambéry,

Vu les avis de l'Etat du 31 juillet 2019 et de la Mission régionale d'autorité environnementale du 11 juillet 2019,

Vu la consultation du public par voie dématérialisée qui s'est déroulée du 9 septembre 2019 au 20 octobre 2019, soit 42 jours,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 8 Abstentions :

Article 1 : **approuve** le Plan climat-air-énergie territorial 2020-2025 de Grand Chambéry,

Article 2 : **s'engage** à animer, veiller à la mise en œuvre et à évaluer les 82 actions prioritaires du programme d'actions pendant 6 années.

le président,
Xavier Dullin

Lexique des sigles

Sigle	Définition
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADIL 73	Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Savoie
AOC	Appellation d'origine contrôlée
APRR	Autoroutes Paris-Rhin-Rhône
ARS	Agence régionale de santé
ARTACLIM	Programme d'adaptation et résilience des territoires alpins face au changement climatique
ASDER	Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables
ASTUS	Programme Interreg européen Alpine Smart transport and Urbanism Stratégies
ATMO Auvergne-Rhône-Alpes	Observatoire pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes
AURA	Auvergne-Rhône-Alpes
BTP	Bâtiment et travaux publics
CASMB	Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CEN Savoie	Conservatoire d'espaces naturels de Savoie
CGLE	Chambéry Grand Lac économie
CISALB	Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget
CO ₂	Dioxyde de carbone
CRPF	Centre régional de la propriété forestière
DDT 73	Direction départementale des territoires de Savoie
DREAL	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EnR	Énergie renouvelable
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FNTR 73	Fédération Nationale des Transporteurs Routiers de Savoie
GC	Grand Chambéry
GCAT	Grand Chambéry Alpes Tourisme
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat
GNV	Gaz Naturel Véhicule
GRDF	Gaz Réseau Distribution de France
GRTgaz	Gestionnaire du réseau de transport du gaz
GWh / MWh	gigawatt-heure / mégawatt-heure
IFM	Indice Forêt Météo
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRVE	Infrastructure de recharge de véhicules électriques
kteq CO ₂	Kilo tonnes équivalent CO ₂
LTECV	Loi de transition énergétique pour la croissance verte
µg / m ³	Microgramme par mètre cube
Mon PASS' RENOV	Plateforme de rénovation énergétique des logements de Grand Chambéry
MTES	Ministère de la transition écologique et solidaire
NOx	Oxydes d'azote, dont dioxyde d'azote (NO ₂)
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage

Sigle	Définition
ONF	Office National des Forêts
ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes ex-OREGES	Observatoire Régional Climat Air Energie Observatoire Régional Energie et Gaz à Effet de Serre
ORECC	Observatoire régional des effets du changement climatique
OREGES Auvergne-Rhône-Alpes	Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre
PAEN	Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
PAFZH	Plan d'action en faveur des zones humides
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PIB	Produit Intérieur Brut
PLQA	Plan local de la qualité de l'air
PLUi HD	Plan Local de l'Urbanisme intercommunal Habitat-Déplacements
PM10 / PM2,5	Particules fines de diamètre < 10 micromètres ou < 2,5 micromètres
PNACC	Plan national d'adaptation au changement climatique
PNR / PNRC / PNRMB	Parc naturel régional / Parc naturel régional de Chartreuse / Parc naturel régional du Massif des Bauges
PPE	Programmation Pluriannuelle de l'Energie
PREPA	Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques
PRSE	Plan Régional de Santé et d'Environnement
SCDC	Société de chauffage urbain de Chambéry
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDES	Syndicat des énergies de la Savoie
SLIME	Service Local d'Intervention à domicile pour la Maîtrise de l'Energie
SMB	Savoie Mont-Blanc
SMSB	Syndicat mixte des stations des Bauges
SNBC	Stratégie nationale bas carbone
SPPEH	Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
Sylv'ACCTES	Programme de sylviculture : atténuation du changement climatique et services écosystémiques
TC	Transports en commun
TEPOS	Territoire à énergie positive
TRI	Risque Important d'Inondation
UDEP	Usine de dépollution des eaux
ZA	Zone d'activités
ZAP	Zone Agricole Protégée
ZEV	Zéro Emission Valley : dispositif de déploiement de l'énergie hydrogène

PRÉAMBULE

Grand Chambéry

Service agriculture et aménagement durable

106 allée des Blachères

CS 82618

73026 Chambéry cedex

Tél. 04 79 96 16 70

amenagement.durable@grandchambery.fr

grandchambery.fr

Plan
Climat
Air
Energie
Territorial

Décembre 2019

Rédaction : service agriculture
et aménagement durable

Conception graphique : triptik.fr

Crédits photos :
Didier Gourbin/Grand Chambéry

Imprimé sur papier 100% recyclé
nautilus super white